Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026003AER-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 03 février 2026

Mis en ligne : 04 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 3
Délibération n° 2026-003. VIE ASSOCIATIVE : Convention avec l'association musculation thoréfoléenne
Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative » du 22 janvier 2026,

CONSIDERANT la demande de l'association musculation thoréfoléenne (AMT) d'accéder à un local de stockage afin d'acquérir de nouveaux appareils,
CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'association, conforme à son objet statutaire,
CONSIDERANT l'intérêt public local,
CONSIDERANT que le projet présenté par l'association participe de cet intérêt,

Afin de formaliser la mise à disposition de locaux municipaux déjà occupés par l'AMT précédemment, mais aussi pour entériner les modalités de partage d'un espace de stockage qui

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026003AER-DE

s'est partiellement libéré au cours des derniers mois, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) **le conseil municipal décide :**
D'ETABLIR une convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

THORIGNÉ FOUILLARD
ILLE-ET-VILAINE

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard